

**Marchés de travaux pour la conception de deux équipements publics
dans le quartier du Val Druel ó Avenants**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (de la question n° 17 à la question n° 70), Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickael, Mme ANGER Elodie, Mme Danièle THETIOT, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme CLAPISSON Paquita à Mme AUDIGOU Sabine, Mme PARESY Nathalie à Mme BUICHE Marie-Luce, M. PAJOT Mickael à M. LANGLOIS Nicolas, Mme ANGER Elodie à Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle à M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard à M. LEFEBVRE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Alice QUESNEL

Madame Patricia RIDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux, décomposés en 17 lots, selon la procédure adaptée, pour la conception de deux équipements publics dans le quartier du Val Druel pour un montant de 3 376 286,72 € HT, hors lots 8, 11 et 12 infructueux.

Les lots 8, 11 et 12 infructueux ont été attribués ultérieurement pour un montant total de 236 417,29 € HT.

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise MANNEVILLE, le lot 15 a fait l'objet d'une nouvelle consultation pour les travaux de Chauffage-Ventilation-Plomberie restants à réaliser et a été attribué à l'entreprise MANNEVILLE & CHESNEL pour un montant de 364 714,00 € HT.

Soit un total de l'ensemble des lots avant avenant de 3 649 823,58 € HT.

1 - Avenants portant sur la réalisation de travaux supplémentaires ou modificatifs

Compte tenu de la nécessité de réalisation de travaux supplémentaires ou modificatifs pour la construction des 2 bâtiments support groupe scolaire et cò ur de quartier, les marchés suivants feront l'objet d'un avenant :

Le marché n° 13.267 a été signé en date du 5 août 2013 avec l'entreprise LESAGE pour un montant de 1 156 957,70 € HT pour le lot n° 1 "Gros ò uvre" et a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 23 décembre 2014 :

- un avenant n° 2 sera présenté pour un montant HT de 52 553,46 €,
- le total des avenants pour ce marché représentant une augmentation de 7,68 % du montant initial du marché.

Le marché n° 13.270 a été signé en date du 5 août 2013 avec l'entreprise SABOT PRIEUR pour un montant de 180 734,52 € HT pour le lot n° 6 "Menuiserie intérieure" et a fait l'objet d'un avenant n° 1 signé le 23 décembre 2014 :

- un avenant n° 2 sera présenté pour un montant HT de 1 931,00 €,
- le total des avenants pour ce marché représentant une augmentation de 1,51 % du montant initial du marché.

Le marché n° 13.271 a été signé en date du 5 août 2013 avec l'entreprise SABOT PRIEUR pour un montant de 74 392,55 € HT pour le lot n° 7 "Plâtrerie" :

- un avenant n° 1 sera présenté pour un montant HT de 525,00 €,
- cet avenant représentant une augmentation de 0,71 % du montant initial du marché.

Le marché n° 13.370 a été signé en date du 12 décembre 2013 avec l'entreprise Les Carreleurs Picards LCP pour un montant de 92 505,25 € HT pour le lot n° 11 "Sols scellés ó faïences" et a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 23 décembre 2014 :

- un avenant n° 2 sera présenté pour un montant HT de 1 172,50 €,
- le total des avenants pour ce marché représentant une augmentation de 19,42 % du montant initial du marché.

Le marché n° 13.274 a été signé en date du 5 août 2013 avec l'entreprise ZANONE pour un montant de 74 846,20 € HT pour le lot n° 13 "Peinture" :

- un avenant n° 1 sera présenté pour un montant HT de 770,00 €,
- cet avenant représentant une augmentation de 1,03 % du montant initial du marché.

Le marché n° 14.484 a été signé en date du 29 décembre 2014 avec l'entreprise MANNEVILLE & CHESNEL pour un montant de 364 714,00 € HT pour le lot n° 15 "Chauffage-Ventilation-Plomberie" :

- un avenant n° 1 sera présenté pour un montant HT de 67 112,00 €,
- cet avenant représentant une diminution de 1,95 % du montant initial du marché.

Le marché n° 13.277 a été signé en date du 5 août 2013 avec l'entreprise GIFEC pour un montant de 35 108,87 € HT pour le lot n° 16 "Équipements de cuisine" et a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 23 décembre 2014 :

- un avenant n° 2 sera présenté pour un montant HT de 65 668,07 €,
- le total des avenants pour ce marché représentant une diminution de 16,50 % du montant initial du marché.

Le cumul des avenants relatifs à l'opération représente 139 355,33 € HT soit une augmentation de 3,82 % du montant total des travaux. Le tableau récapitulatif des avenants est annexé à la présente délibération.

2 - Avenants de prolongation de délais

Des difficultés imprévues ont été rencontrées en cours de chantier :

Pour le bâtiment support groupe scolaire :

- défaillance et dépôt de bilan de l'entreprise MANNEVILLE, titulaire du lot n° 15 - Plomberie, Chauffage, Ventilation, nécessitant le lancement d'une nouvelle consultation pour les travaux restant à réaliser,

Pour le bâtiment cœur de quartier :

- présence de cavités souterraines,
- présence d'un câble basse tension souterrain nécessitant de recalculer l'implantation du bâtiment et de reporter le démarrage des travaux,
- défaillance et dépôt de bilan de l'entreprise MANNEVILLE, titulaire du lot n° 15 - Plomberie, Chauffage, Ventilation, nécessitant le lancement d'une nouvelle consultation pour les travaux restant à réaliser,

Le délai global d'exécution des travaux a donc été prolongé par ordre de service :

Pour le bâtiment support groupe scolaire : la date d'achèvement des travaux, fixée au 22/08/14 pendant la période de préparation, a été reportée au 26/06/15.

Pour le bâtiment cœur de quartier : la date d'achèvement des travaux, fixée au 19/12/14 pendant la période de préparation, a été reportée au 14/08/15.

Il convient désormais d'acter, par avenant à chacun des lots, cette prolongation du délai global d'exécution des travaux.

Les frais supplémentaires d'installation de chantier liés à cette prolongation de délais, à la charge du Maître d'ouvrage, s'élèvent à :

- Pour le bâtiment support groupe scolaire : 18 362,96 € HT
- Pour le bâtiment cur de quartier : 25 210,56 € HT

Ces frais supplémentaires sont intégrés à l'avenant n° 2 au marché n° 13-267 présenté ci-dessus. En effet, c'est l'entreprise LESAGE qui est chargée de la mise à disposition desdits équipements.

Vu :

- la délibération n° 16 du 4 juillet 2013 relative à la passation des marchés de travaux pour la conception de 2 équipements publics dans les quartiers du Val Druel,
 - les marchés n° 13.267, 13.268, 13.269, 13.270, 13.271, 13.272, 13.273, 13.274, 13.275, 13.276, 13.277 et 13.278 signés le 5 août 2013, les marchés n° 13.301 et 13.302 signés le 11 septembre 2013, le marché 13.330 signé le 28 octobre 2013, les marchés n° 13.370 et 13.371 signés le 12 décembre 2013,
- la délibération n°17 du 11 décembre 2014 relative à la passation d'avenants n°1 à différents marchés de travaux concernant cette même opération,
 - le marché n° 14.484 signé le 29 décembre 2014,
 - l'avis de la commission municipale n° 3 réunie le 19 mai 2015

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les avenants n° 2 et 3 au marché n° 13.267 pour le lot n° 1 "Gros œuvre", avec l'entreprise LESAGE,
- l'avenant n° 1 au marché n° 13.268 pour le lot n° 2 "Charpente bois" avec l'entreprise POIXBLANC,
- l'avenant n° au marché n° 13.301 pour le lot n° 3 "Étanchéité" avec l'entreprise DA COSTA,
- l'avenant n° 2 au marché n° 13.269 pour le lot n° 4 "Menuiserie extérieure aluminium » avec l'entreprise BHF DELAPLACE,
- l'avenant n° au marché n° 13.302 pour le lot n° 5 "Bardages ó Vêtures ó Isolation par l'extérieur " avec l'entreprise DA COSTA,
- les avenants n° 2 et 3 au marché n° 13. 270 pour le lot n° 6 "Menuiserie intérieure" avec l'entreprise SABOT PRIEUR,
- les avenants n° 1 et 2 au marché n° 13. 271 pour le lot n° 7 "Plâtrerie" avec l'entreprise SABOT PRIEUR,
- l'avenant n° 1 au marché n° 13.330 pour le lot n° 8 "Faux-Plafonds", avec l'entreprise CIP,
- l'avenant n° 1 au marché n° 13.272 pour le lot n° 9 "Ascenseur" avec l'entreprise THYSSEN,
- l'avenant n° 1 au marché n° 13.273 pour le lot n° 10 "Métallerie" avec l'entreprise ADS,
- les avenants n° 2 et 3 au marché n° 13.370 pour le lot n° 11 "Sols scellés - Faïences" avec l'entreprise Les Carreleurs Picards LCP,

- l'avenant n° 2 au marché n° 13.371 pour le lot n° 12 "Sols souples" avec l'entreprise SFP Ledun,
- les avenants n° 1 et 2 au marché n° 13.274 pour le lot n° 13 "Peinture" avec l'entreprise ZANONE,
- l'avenant n° 2 au marché n° 13. 275 pour le lot n° 14 "Électricité " avec l'entreprise OISSELEC,
- les avenants n° 1 et 2 au marché n° 14.484 pour le lot n° 15 "Chauffage ó Ventilation ó Plomberie" avec l'entreprise MANNEVILLE & CHESNEL,
- les avenants n° 2 et 3 au marché n° 13.277 pour le lot n° 16 "Équipements de cuisine" avec l'entreprise GIFEC,
- l'avenant n° 1 au marché n° 13.278 pour le lot n° 17 "Vidéosurveillance" avec l'entreprise OISSELEC,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--